

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 84/927 du 22/10/84
MTERFPPS/DGTFP.DFP.21024/1'

Portant intégration et nomination de Mon-
sieur MINGA-MBENGELE Benoît, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :
- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu l'Ordonnance n° 01/84 du 23.8.1984 portant no-
dification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.1979 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

D.G.B.

- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant
et remplaçant le décret n°63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie AI des Services de
Santé ;

D.C.F.

- Vu le décret n° 62/150/ME du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3-Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;
- Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
- Vu le décret 62/81/FP.BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
- Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 rè-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des ac-
tes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, re-
constitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/198/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant or-
ganisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu la lettre n° 670 du 9 Mars 1984 du Directeur
Général de la Santé Publique, transmettant le dossier de candi-
dature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E . -

...../.....

YB

ARTICLE 1ER.-En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12-02-1965 susvisé, Monsieur MINGA-MBENGUE Benoît, né le 12.09.1955 à Mushege (République du Zaïre), titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

BRAZZAVILLE, le 22/10/ 1984

-- Christophe BOURLHOUE --

-- Ange Edouard POUNGUE --

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Réforme de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances
et du Budget

-- Bernard COMBO MATSIEN --

-- Itihi Ossétounba LEKOUNDZOU --

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGT/DFP..... 3
- DFP/BST..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- M.S.S..... 2
- DGSP..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2